

FINANCES

Droits et concessions funéraires

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2011

EXPOSE DES MOTIFS

Les tarifs des prestations et concessions funéraires n'ont pas augmenté en 2010, il est proposé de les augmenter en 2011 en tenant compte de l'évolution du coût de la vie et en arrondissant à l'euro inférieur ou supérieur, soit :

- une revalorisation d'environ 2 % des tarifs des concessions, taxes et redevances funéraires,
- un maintien en l'état des vacations de police fixées au printemps 2009 (et liées à la présence effective de la police aux opérations funéraires).

	OBJET	TARIFS 2009	TARIFS 2010	2%	MONTANTS	TARIFS 2011
TAXES	Inhumation (<i>y compris inhumation urne au columbarium, jardin du souvenir et urne scellée sur sépulture</i>)	70 €	70 €	1.40	71.40 €	71 €
	Convoi	37 €	37 €	0.74	37.74 €	38 €
REDEVANCES	Introduction de matériaux					
	* forfait caveau 1 case	53 €	53 €	1.06	54.06 €	54 €
	* case supplémentaire	27 €	27 €	0.54	27.54 €	28 €
	Incinération résidus matériels d'exhumation					
	* forfait 3 objets	68 €	68 €	1.36	69.36 €	69 €
	* par objet supplémentaire	34 €	34 €	0.68	34.68 €	35 €
CONCESSIONS	Décennale adulte	107 €	107 €	2.14	109.14 €	109 €
	Décennale enfant	52 €	52 €	1.04	53.04 €	53 €
	Trentenaire	400 €	400 €	8.00	408 €	408 €
	Cinquantenaire	1 746 €	1 746 €	34.92	1780.92 €	1781 €
	Columbarium granit					
	* décennale	286 €	286 €	5.72	291.72 €	292 €
	Cavurne					
	* décennale	522 €	522 €	10.44	532.44 €	532 €
	Location caveau provisoire					
	* forfait 30 jours	29 €	29 €	0.58	29.58 €	30 €
	Vacation de police	20 €	20 €	0	20 €	20 €

Il est utile de préciser certaines données concernant ces produits domaniaux et taxes, institués par la loi et dont les montants sont fixés par les conseils municipaux.

Les taxes funéraires sont des recettes à caractère fiscal liées aux opérations administratives et techniques induites par les inhumations (démarches d'organisation des obsèques, présence, contrôle des opérateurs, accueil des familles, etc.).

La « redevance d'introduction de matériaux », comme son nom l'indique est une recette liée aux démarches mais surtout aux actes matériels induits par les travaux de marbrerie et apports de matériaux et équipements par les entreprises sur le site (repérages, accompagnement, surveillance technique, remises en ordre accessoire).

La redevance d'incinération constitue la contrepartie des coûts de mise en œuvre de l'incinérateur communal pour la destruction sur place des débris matériels d'exhumation, conformément au règlement des cimetières.

Les autres produits cités sont de nature domaniale.

Je vous propose d'adopter les tarifs des droits et concessions funéraires dans les cimetières communaux réévalués à compter du 1^{er} janvier 2011.

Les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

FINANCES

Droits et concessions funéraires

Tarifs à compter du 1^{er} janvier 2011

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2223-1, L. 2223-13, R. 2223-11 et suivants,

vu l'arrêté municipal du 30 mars 2009 portant règlement des cimetières communaux,

vu sa délibération du 20 novembre 2008 actualisant les tarifs des droits des concessions funéraires au 1^{er} janvier 2009,

vu ses délibérations antérieures relatives aux cimetières, sites et concessions funéraires,

considérant qu'il y a lieu d'actualiser les tarifs des droits et concessions funéraires au 1^{er} janvier 2011,

vu le budget communal,

DELIBERE
(à l'unanimité)

ARTICLE 1 : FIXE ainsi qu'il suit les tarifs des droits et concessions funéraires dans les cimetières communaux à compter du 1^{er} janvier 2011 :

	OBJET	TARIFS 2011
TAXES	Inhumation (<i>y compris inhumation urne au columbarium, jardin du souvenir et urne scellée sur sépulture</i>)	71 €
	Convoi	38 €
REDEVANCES	Introduction de matériaux	
	* forfait caveau 1 case	54 €
	* case supplémentaire	28 €
	Incinération résidus matériels d'exhumation	
	* forfait 3 objets	69 €
	* par objet supplémentaire	35 €
CONCESSIONS	Décennale adulte	109 €
	Décennale enfant	53 €
	Trentenaire	408 €
	Cinquantenaire	1 781 €
	Columbarium granit	
	* décennale	292 €
	Cavurne	
* décennale	532 €	
	Location caveau provisoire	
	* forfait 30 jours	30 €
	Vacation de police	20 €

ARTICLE 2 : DIT que les recettes en résultant seront constatées au budget communal.

RECU EN PREFECTURE
LE 27 SEPTEMBRE 2010
TRANSMIS EN PREFECTURE
LE 27 SEPTEMBRE 2010
PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
LE 24 SEPTEMBRE 2010